

Compte rendu du Conseil Municipal du 17 Septembre 2025 19 heures 00

Ordre du Jour

- 1) Communications diverses
- 2) Répercussion de la taxe des Ordures Ménagères aux locataires - Délibération
- 3) Fourniture et pose d'un luminaire Domaine des Etangs/ Convention avec la Fédération Départementale de la Somme - Délibération
- 4) Convention technique et financière pour les aménagements de traverse d'agglomération à Quend sur la R.D 32C (rue de la Gare) entre la commune et le Conseil Départemental - Délibération
- 5) Contrat d'accès aux services de la bibliothèque de la Somme (BDS) entre la commune et Conseil Départemental – Délibération
- 6) Dénomination d'une voie à l'orée des pins -Délibération

∞ ∞

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le DIX SEPT SEPTEMBRE à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc VOLANT.

Etaient présents MM, René FICHAUX, Dominique DEPTA, Jean-René SAVE, Yvan MARTIAL, MMES Françoise DEVOISIN, Sandrine GAMAIN, Danièle COQUART, Viviane SUEUR, Ludivine LEBEL, Marie-Claire FOURDINIER, Chantal DUTHOIT,

Etait absente Mme AELTERS Sonia

Madame Françoise DEVOISIN a été élue secrétaire.

Le président a ouvert la séance

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1) Communications diverses

Décision modificative – budget commune

- 5 500 € en Dépense de fonctionnement à l'article 6068
- + 5 500 € en Dépense de fonctionnement à l'article 10226

Accord de principe est donné à la SARL La Margueritelle pour la pose d'une borne incendie afin de renforcer le réseau de défense incendie. Délibération

2) Répercussion de la taxe des Ordures Ménagères aux locataires – Délibération

Accepte à l'unanimité de répercuter ladite taxe aux locataires. Le montant dû par chaque locataire sera le suivant :

Maison de la Voile – Rue Basile Capet – M.DEWITTE	219, 00 €
Logement 4 Rue des Ecoles – M. Bertrand ROUSSEL	132, 00 €
Logement du Presbytère – 10 Rue de l'Eglise – Melle Agnès FERON	153, 00 €
Cabinet médical – Docteur Peressoni	93, 00 €

3) Fourniture et pose d'un luminaire Domaine des Etangs/ Convention avec la Fédération Départementale de la Somme – Délibération

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par Territoire d'Energie Somme relatif à la pose d'un point lumineux dans le secteur de Routhiauville – Domaine des Etangs.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 1 395,00 € ttc.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre Territoire d'Energie Somme et la commune, une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

Montant pris en charge par TE80 (20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et les frais de maîtrise d'œuvre)	517,00 €
Contribution de la Commune	878,00 €

Accord à l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention.
Délibération

4) Convention technique et financière pour les aménagements de traverse d'agglomération à Quend sur la RD 32C (rue de la Gare) entre la commune et le Conseil Départemental – Délibération

Accepte la proposition technique et financière établie par le Conseil Départemental et **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention en ce sens :

- la commune est autorisée à réaliser sur la RD32C rue de la Gare du PR 1+710 au PR 1+885 et du PR 1+890 au PR 2+190 l'aménagement de trottoirs avec pose de bordures

Délibération

5) Contrat d'accès aux services de la bibliothèque de la Somme (BDS) entre la commune et Conseil Départemental – Délibération

Accepte de renouveler pour une durée de 3 ans le contrat d'accès aux services de la Bibliothèque Départementale de la Somme et **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat.
Ce contrat sera joint à cette délibération.

6) Dénomination d'une voie à l'orée des pins -Délibération

Accepte l'acquisition à UN EURO (1€) de la parcelle BN 323 sise à l'Orée des Pins à Quend-Plage appartenant à LEVA PROMOTION (aire de retournement services techniques , services d'urgence etc...)

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente. Les frais inhérents à l'acte seront supportés par LEVA PROMOTION ; Maître VERDIER de Nouvion-en-Ponthieu a été choisi pour établir l'acte.

Un accord de principe a été validé pour attribuer un nom à cette impasse

Adopte la dénomination suivante : Impasse des Oyats

La dénomination de cette impasse prendra effet lorsque tous les documents administratifs seront validés.

La séance est levée à 19 heures 30

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Marc VOLANT
LE MAIRE,

Françoise DEVOISIN
Secrétaire de séance,